

Retraites : des droits nouveaux, grâce à ceux qui dialoguent

Une tribune de Luc Bérille secrétaire général de l'UNSA, Laurent Berger secrétaire général de la CFDT et Philippe Louis président de la CFTC, le 17 septembre 2013 sur liberation.fr

L'ambition du syndicalisme que nous portons est d'améliorer concrètement la situation des salariés et des retraités. Cela implique de dépasser les postures et les slogans, certes confortables mais peu efficaces. Voilà pourquoi nous nous sommes engagés pleinement dans la concertation sur les retraites. Chacune de nos organisations y a porté ses propositions, ses exigences et ses lignes rouges. Beaucoup d'entre elles nous étaient communes.

Notre démarche syndicale a été de nous battre pied-à-pied pour les salariés, les retraités et la justice sociale, en mettant le gouvernement face à ses responsabilités propres dans l'élaboration de son projet de loi. La concertation qui s'est déroulée de juin à septembre fut un véritable rapport de force tant il a fallu argumenter, proposer et repousser des tentations d'aller vers des mesures injustes et pénalisantes pour les salariés et les retraités.

Nos propositions et notre combativité ont permis d'obtenir des résultats. Chacun les salue, y compris ceux qui disent repousser la réforme. Parce qu'eux aussi savent combien les mesures obtenues répondent au besoin de justice.

En effet, qui peut passer sous silence que :

- Un salarié sur cinq verra sa pénibilité au travail reconnue et réparée selon un barème d'une année pour dix années d'exposition.

- Les salariés en situation de précarité pourront valider un trimestre de cotisations avec 150 heures contre 200 aujourd'hui. Parmi eux de nombreux jeunes galérant dans leur insertion professionnelle, des femmes subissant les temps partiels imposés, et même de jeunes étudiants salariés.

- Les apprentis valideront désormais l'ensemble de leur période d'apprentissage pour la retraite. L'injustice profonde qu'ils subissaient est enfin réparée.

- Les femmes bénéficieront enfin prioritairement de droits familiaux forfaitisés dès le premier enfant.

Nous pourrions égrener d'autres avancées que nous avons proposées et obtenues améliorant la retraite des jeunes, des femmes, des travailleurs précaires, des polypensionnés, des retraités au minimum contributif, des travailleurs handicapés ou des aidants familiaux... Notre détermination et notre exigence dans la concertation ont permis cela. Tant mieux si certains s'en réclament aujourd'hui !

Notre combativité reste entière alors que s'ouvre le débat parlementaire. Nous avons décidé de zoomer ensemble sur quatre avancées que nous attendons du Parlement :

-La première est la prise en compte des périodes de stage dans la validation de trimestres de retraite. Cela répondrait à l'attente légitime de nombreux jeunes enchaînant stage sur stage avant de signer un contrat de travail.

-La seconde est la préservation des retraités ayant de basses pensions. Le report de la revalorisation ne doit pas les concerner.

-La troisième exigence concerne la retraite des femmes. Sans attendre l'évolution des droits familiaux en 2020, nous voulons des avancées rapides contre les inégalités dont sont victimes les femmes.

-La quatrième est une meilleure prise en compte des salariés en fin de carrière toujours en situation de pénibilité.

Nous défendrons ensemble ces revendications et d'autres améliorations du texte de loi ! Nous le ferons animés par une conviction commune : la justice sociale et la réduction des inégalités nécessitent toute notre mobilisation.

Retrouver la tribune sur le site de Libération :

http://www.liberation.fr/economie/2013/09/17/retraites-des-droits-nouveaux-grace-a-ceux-qui-dialoguent_932637

L'UNSA auditionnée sur les retraites

Une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille a été auditionnée par Michel Issindou, rapporteur du projet de loi sur les retraites à l'Assemblée nationale.

A cette occasion, l'UNSA a rappelé ses analyses sur le projet de loi et réaffirmé son souhait de le voir améliorée sur les petites retraites, la prise en compte des stages en entreprises ; l'amélioration de la situation des femmes et la pénibilité.

L'UNSA Fonction publique signera l'accord sur la prévention des risques psychosociaux

Les agents des services publics ont eu à subir pendant plusieurs années les effets néfastes de la politique RGPP. Ils ont pris de plein fouet l'impact des suppressions massives d'emplois (160.000 en cinq ans), des restructurations ou réorganisations menées souvent à la hussarde.

Dans ce contexte tendu, les risques psycho sociaux, dont le stress, ont émergé car les agents se sont trouvés dans l'incapacité de gérer toutes les exigences du travail dans lequel le respect de leur professionnalité, de leur métier a trop souvent volé en éclat.

A la RGPP ont succédé d'autres réorganisations toujours sur fond de recherche d'économies. Si le fondement politique des mesures ne peut être confondu avec celui de la RGPP, les effets continuent à être désastreux car les politiques RH ont peu changé.

Il est urgent que les employeurs publics acceptent, au-delà du traitement réactif des accidents, d'anticiper l'effet des modifications de l'organisation du travail des agents et d'en discuter sereinement dans le cadre des CHSCT.

Il est donc plus que temps de leur envoyer un message politique fort rappelant leurs obligations de protection de leurs personnels ainsi que la mise en œuvre des principes fondamentaux de prévention des risques professionnels.

C'est le sens du projet d'accord issu de la négociation sur l'amélioration des conditions de travail, que l'UNSA a décidé de signer après avis de sa commission administrative nationale.

Pour l'UNSA, l'instruction du Premier ministre qui traduira cet accord aux employeurs publics doit conduire à de profondes modifications des politiques RH des ministères, directions, services et établissements ainsi qu'au respect des missions des comités hygiène et sécurité - conditions de travail.

Fonction publique, catégorie C : imminentes mesures d'urgence

Une réunion " conclusive " sur les mesures d'urgence concernant la catégorie C a eu lieu au ministère de la Fonction publique le 20 septembre 2013. Le gouvernement annoncera des décisions unilatérales. Quelles qu'en soient les limites, rien n'aurait été engagé à ce jour sans la détermination constante de l'UNSA qui a parallèlement rappelé sa demande de déblocage du point d'indice.

Des solutions alternatives, un choix unilatéral du gouvernement

Le gouvernement a fait savoir, lors de cette réunion conclusive, qu'il déciderait seul, de manière unilatérale. Avant cette décision, il consultait une dernière fois les organisations syndicales sur les deux hypothèses qu'il leur avait transmises :

- une grille sur quatre grades (comme aujourd'hui) avec des restructurations de carrière (création d'échelons supplémentaires aux échelles 4, 5 et 6), avec des mesures de reclassement.
- l'augmentation uniforme de 3 ou 4 points par échelon au 1er janvier 2014 sans modification des grilles.

Parallèlement, des mesures d'ajustement seront prises pour le " pied de grille " de la catégorie B. L'ensemble des personnels de catégorie C vont bénéficier de gains indiciaires et des perspectives d'amélioration des carrières sont ouvertes. Même si nous sommes à l'évidence en deçà de nos exigences l'UNSA Fonction publique qui, contrairement à d'autres, avait affiché une priorité sur les plus bas salaires, acte les propositions du gouvernement.

Congrès du SAP UNSA

Le Syndicat autonome UNSA du ministère de l'Alimentation, Agriculture et Forêts a tenu son congrès à Ronce les Bains du 16 au 19 septembre.

Le travail des congressistes a porté sur plusieurs thématiques : pratiquer un syndicalisme efficace et adapté pour les personnels ; le dossier de la décentralisation ; les orientations pour le ministère de l'Agriculture ; les carrières des personnels... Ce fut un congrès dynamique et riche qui a réélu au poste de secrétaire général, Philippe Costa.

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA est intervenu pour débattre du dossier des retraites. Le congrès a aussi accueilli Guy Barbier secrétaire général de l'UNSA Fonction publique, qui a présenté l'actualité des dossiers fonction publique.

La prochaine émission "Expression Directe" consacrée à l'UNSA portera sur le thème de la réforme des retraites et sera diffusée :

- Mardi 24 septembre à 00h30 sur France 2 (nuit du lundi au mardi).
- Jeudi 26 septembre à 8h50 sur France 5.

Après diffusion, l'émission sera disponible sur le site de l'UNSA.